Qu'est-ce qu'une mare ?

On appelle mare tout point d'eau stagnante d'une surface inférieure à 5000 m² et d'une profondeur maximum de 2 m. Très souvent créée par l'homme, elle possède de nombreux usages suivant l'endroit où elle se situe (abreuvement, réserve d'eau, ancien lavoir…). Sa forme peut être très variable.

La mare, un milieu à préserver

S'il est un milieu naturel riche en biodiversité et accessible, c'est bien la mare. Comblées intentionnellement ou naturellement faute d'entretien, les mares peuvent être soumises à de nombreuses dégradations. On estime en France que 30 à 50 % des mares ont disparues depuis 1950. Leur préservation passe en premier lieu par une meilleure connaissance de leurs localisations et de leurs caractéristiques. Le partage de ces connaissances doit permettre au plus grand nombre de redécouvrir leurs richesses et redonner l'envie collective d'en prendre soin et de les protéger.

La mare, un outil pédagogique

C'est le milieu idéal pour une première approche de la biodiversité par le grand public. Accessible, la mare offre un panel de sujets sur lesquels échanger : cycle de vie, chaîne alimentaire, saisonnalité...
De multiples activités pédagogiques peuvent être imaginées et mises en œuvre autour de la mare, pour un public scolaire par exemple.

Le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier

Association créée en 1992, le CEN Allier œuvre pour la connaissance, la préservation et la valorisation du patrimoine naturel bourbonnais. Il mène des actions concrètes sur la centaine de sites naturels qu'il préserve, en associant propriétaires, agriculteurs et usagers des sites, en lien avec les collectivités locales. Ces actions sont mises en œuvre par une équipe de professionnels et par les adhérents et bénévoles de l'association.

Retrouvez plus d'informations sur le CEN Allier sur son site : *www.cen-allier.org*

Le projet est soutenu par

L'EUROPE S'ENGAGE en AUVERGNE – RhôneAlpes avec le FEDER
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Allier le Département
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Conception : CEN Allier / Illustrations : CEN Allier / Impression : Tomacom 2019

Mares à compter

Recensement participatif des mares sur le département de l'Allier

Conservatoire d'espaces naturels Allier

L'Allier est un département riche en mares, écosystèmes foisonnants et indispensables pour la survie de nombreuses espèces telles que les amphibiens et libellules.

Malgré cet intérêt, il n'existe aujourd'hui aucune carte de recensement de ces milieux naturels sur le département.

Le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier) propose aux bourbonnais, petits et grands, de contribuer au recensement des mares du département.

Ce projet participatif a pour but d'améliorer la connaissance du réseau de mares, pour mieux les préserver.

Contacts projet « Mares à compter » :

Bruno SCHIRMER - Romain DESCHAMPS

CEN Allier – Maison des associations 03500 Châtel-de-Neuvre

04.70.42.89.34. // conservatoire.allier@espaces-naturels.fr

Participez au recensement des mares

et devenez acteur de la préservation du patrimoine naturel bourbonnais

Autour de chez vous… ou au cours de vos balades et déplacements, elles sont partout !

Amusez-vous à chercher les mares ! Le long des routes, dans les pâtures, dans les villages ou en sous-bois... Puis **transmettez vos observations au Conservatoire**. Une simple localisation peut suffire. Et si vous en avez le temps, apportez des informations complémentaires sur l'environnement proche de la mare, la faune et la flore que vous avez observées.

Le Conservatoire met à votre disposition sur son site internet **un ensemble de documents pédagogiques** pour vous permettre d'appréhender au mieux le monde des mares et ses habitants.

Transmettez directement au CEN Allier sur carte papier vos observations ou **saisissez vous-même la localisation des mares sur la plateforme virtuelle.**
Pour tout renseignement ou aide d'utilisation, contactez le Conservatoire.

Profitez également des animations sur le thème des mares proposées chaque printemps pour vous former, accompagné de professionnels.

Attention !

Le projet de recensement n'autorise pas l'entrée sur des parcelles privées. Si vous ne disposez pas d'autorisation, repérez simplement les mares depuis le chemin ou la route.

Ce projet de recensement s'inscrit dans la continuité du projet « ***Mares à conter*** » mené auprès des écoles et collèges du département de l'Allier, en lien avec les conseillers pédagogiques.